

→ Message

30022072 541251914047 541

M BELON MICHEL
397 CHEMIN DU COMMUNAL
46000 CAHORS

→ Contacts



Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 24 janvier 2025

Nous n'avons pas eu accès à votre compteur. L'index a été estimé sur la base de votre consommation moyenne annuelle

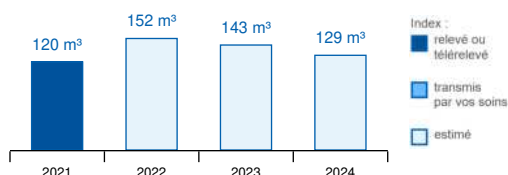
Votre consommation est de **129 m³**

Montant prélevé le 14 février 2025 : **402,26 €**

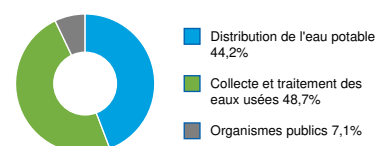
	€TTC
Distribution de l'eau potable SESEL - PERIMETRE DU BOURNAC	177,84
Collecte et traitement des eaux usées SESEL - PERIMETRE DU BOURNAC	195,89
Organismes publics	28,53
Total facture	402,26
Montant à prélever	402,26

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 14 février 2025 sur votre compte numéro XXXXX245000.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-5428007925-000836986-01

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
BOURG LIMOGNE EN QUERCY		129 m³	122497	015 mm	25/09/2023 1527	02/09/2024 1656	Relevé estimé	
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
Abonnement						168,57		177,84
						70,98		74,88
Part Syndicale		1er semestre 2025				37,87	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2025				33,11	5,50	
Consommation						97,59		102,96
Part Syndicale		Année 2024		129	0,9100	117,39	5,50	
Part SAUR		Année 2024		129	0,8020	103,46	5,50	
Dédution des acomptes de consommation		Année 2024				-123,26	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées						178,07		195,89
Abonnement						78,66		86,53
Part Syndicale		1er semestre 2025				51,50	10,00	
Part SAUR		1er semestre 2025				27,16	10,00	
Consommation						99,41		109,36
Part Syndicale		Année 2024		129	1,0700	138,03	10,00	
Part SAUR		Année 2024		129	0,6740	86,95	10,00	
Dédution des acomptes de consommation		Année 2024				-125,57	10,00	
► Organismes publics						27,23		28,53
Consommation						27,23		28,53
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)		Année 2024		129	0,0000	0,00	5,50	
Dédution acomptes de consommation - Lutte contre la pollution		Année 2024				-23,76	5,50	
Consommation eau potable (agence de l'eau)		Année 2024		129	0,3200	41,28	5,50	
Modernisation des réseaux (agence de l'eau)		Année 2024		129	0,0000	0,00	10,00	
Dédution acomptes de consommation - Modernisation réseaux		Année 2024				-18,00	10,00	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)		Année 2024		129	0,0700	9,03	5,50	
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)		Année 2024		129	0,1050	13,55	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2024		129	0,0900	11,61	5,50	
Dédution acomptes de consommation - Prélèvement sur la		Année 2024				-6,48	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 4,35 € / m3 soit 0,00435 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 373,87 €		TVA 5,50 % : 11,01 € TVA 10,00 % : 17,38 € TVA sur les débits : 28,39 €		Total facture TTC : 402,26 €		

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.